



Ligue Football Guyane

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

COMMISSION RÉGIONALE FÉMININE GESTION DES COMPÉTITIONS

Procès-Verbal de la réunion du 11 janvier 2024

MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS EXCUSES
Mme A-HORTH Armide	Mme Rolande SILEBER
Mme JOSEPH-DEVEAU Sonia	Mme Annabelle SIANO
Mr. ADA Antoine	Mr Richard MONTGENIE
Mr NOUVET Yannick	Mme LOUISE Laure

Le jeudi 11 janvier 2024 à 18H00, la Commission Régionale Féminine - Gestion des compétitions s'est réunie pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Informations aux clubs

Un club peut demander le report d'une rencontre pour cause de décès d'un joueur, d'un dirigeant licencié, de l'un de leur parent proche (conjoint, ascendant, descendant, frère ou sœur) ou d'un ancien club lorsque les obsèques ont lieu le jour du match. » conformément à l'article 46 alinéa 6 des règlements sportifs généraux.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs que la FMI est obligatoire pour établir la feuille de match. Elle demande aux clubs de bien vouloir se conformer aux différents protocoles d'utilisation. Elle précise que les clubs doivent désigner sur foot club le dirigeant ou éducateur habilité sur la catégorie. En cas de difficulté, merci de bien vouloir se rapprocher du secrétariat de la LFG. La non-utilisation de la FMI peut entraîner la perte du match comme précisé par l'article 139 bis des règlements généraux de la FFF.

La commission rappelle les dispositions de l'article 73 alinéa 2 des règlements généraux de la F.F.F. « les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue sous réserve d'obtenir un certificat médical d'absence

de contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Les autorisations de double surclassement figurent sur la licence de la joueuse sous la mention « surclassé article 73.2 ».

La commission précise que le surclassement d'une joueuse est valable dès sa validation par la commission médicale même si la mention « surclassé article 73.2 » n'apparaît pas sur la licence de cette joueuse.

Le Comité de Direction de la Ligue a validé le nombre maximum de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match.

La commission rappelle que la Commission Régionale de l'Arbitrage a inclus un match obligatoire chez les féminines pour satisfaire aux obligations statutaires pour le nombre de match à réaliser par chaque arbitre. Elle demande aux clubs de bien vouloir s'acquitter de leurs obligations de défraiements.

Les clubs qui ne respectent pas ses dispositions réglementaires seront sanctionnés

1 - ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCHS ET DES RESULTATS

CHAMPIONNAT – 1^{ère} Journée

21/10/2023	ASC OUEST- SC KOUROUCIEN	0 - 4	Homologué le 20/11/23
21/10/2023	OLYMPIQUE DE CAYENNE – LOYOLA OC	1 - 1	Homologué le 20/11/23
22/10/2023	COSMA FOOT – ASC AGOUADO	12 - 0	Homologué le 21/11/23
25/10/2023	AS ET.DE MATOURY – YANA. S.E.A	3 – 0 pénalité	Homologué le 11/01/24

CHAMPIONNAT – 2^{ème} Journée

28/10/2023	YANA. S.E.A – OLYMPIQUE DE CAYENNE	0 – 4 pénalité	Homologué le 11/01/24
28/10/2023	LOYOLA OC – COSMA FOOT	1 - 0	Homologué le 27/11/23
28/10/2023	ASC OUEST – ASC KARIB		ASC Ouest exempt
28/10/2023	SC KOUROUCIEN – A.S. ET. DE MATOURY	3 – 0 forfait	Homologué le 11/01/24

CHAMPIONNAT – 3^{ème} journée

04/11/2023	COSMA FOOT – YANA.S.E.A	3 – 0 forfait	Homologué le 11/01/24
04/11/2023	AS ET. DE MATOURY – ASC OUEST	Les 2 équipes perdent par pénalité	Homologué le 11/01/24
04/11/2023	OLYMPIQUE DE CAYENNE – SC KOUROUCIEN	3 - 1	Homologué le 04/12/23

04/11/2023	ASC KARIB – ASC AGOUADO		ASC AGOUADO exempt
------------	-------------------------	--	--------------------

CHAMPIONNAT – 4^{ème} journée

07/01/2024	SC KOUROUCIEN - COSMA FOOT	1 - 2	R.A.S
11/11/2023	ASC OUEST – OLYMPIQUE DE CAYENNE	Les 2 perdent pénalité	En instance
11/11/2023	LOYOLA OC - ASC AGOUADO	4 - 2	Homologué le 11/12/23
11/11/2023	AS ET DE MATOURY - ASC KARIB		AS ET DE MATOURY exempt
11/11/2023	YANA. S.E.A - AJ BALATA		YANA S.E.A exempt

CHAMPIONNAT – 5^{ème} journée

15/11/2023	AJ BALATA - SC KOUROUCIEN		SC Kouroucien exempt
18/11/2023	ASC KARIB - LOYOLA OC		Loyola OC exempt
18/11/2023	COSMA FOOT - ASC OUEST	Non joué	Reporté
18/11/2023	ASC AGOUADO - YANA. S.E.A		Décision dans ce présent PV
18/11/2023	OLYMPIQUE DE CAYENNE - AS ET.DE MATOURY	7 - 00	Homologué le 11/01/24

CHAMPIONNAT – 6^{ème} journée

25/11/2023	ASC OUEST - AJ BALATA		ASC Ouest exempt
25/11/2023	AS ET.DE MATOURY - COSMA FOOT	0 – 3 forfait	Homologué le 11/01/24
26/11/2023	SC KOUROUCIEN - ASC AGOUADO	3 – 0 pénalité	Homologué le 11/01/24
25/11/2023	OLYMPIQUE DE CAYENNE - ASC KARIB		Olympique exempt
25/11/2023	YANA. S.E.A - LOYOLA OC	0 - 8	Homologué le 11/01/24

CHAMPIONNAT – 7^{ème} journée

02/12/2023	ASC KARIB - YANA S.E.A.		Yana Sport Elite exempt
02/12/2023	AJ BALATA - AS ÉTOILE		AS Etoile exempt
02/12/2023	COSMA FOOT - OLYMPIQUE	2 - 2	Homologué le 11/01/24
02/12/2023	LOYOLA OC - SC KOUROUCIEN	3 - 0	Homologué le 11/01/24
02/12/2023	ASC AGOUADO - ASC OUEST	3 – 0	Homologué le 11/01/24

CHAMPIONNAT – 8^{ème} journée

16/12/2023	SC KOUROUCIEN – YANA S.E.A.	4 - 2	R.A.S.
16/12/2023	ASC OUEST – LOYOLA OC	1 - 7	R.A.S.
16/12/2023	AS ET.DE MATOURY- ASC AGOUADO	2 - 8	R.A.S.

CHAMPIONNAT – 9^{ème} journée

06/01/2024	YANA S.P.E.A – ASC OUEST	8 - 0	R.A.S.
06/01/2024	ASC AGOUADO – OLYMPIQUE DE CAYENNE	4 - 6	R.A.S.
06/01/2024	LOYOLA OC – AS ET. DE MATOURY	7- 0	R.A.S.

2 - ANALYSE DES FEUILLES DE MATCH

Aucune anomalie à signaler

3 - EXAMEN DES LITIGES

Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours qui suit leur notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et 189 des règlements généraux de la F.F.F.

La décision qui suit annule et remplace celle diffusée dans le PV05 du 14 décembre 2023

ASC AGOUADO - YANA. S.E.A 5^{ème} journée du 18/11/23

Match non joué

Vu le PV n° 96 de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions qui informe du report de toutes les rencontres prévues le samedi 18 novembre 2023 pour toutes les équipes de l'ASC AGOUADO en raison de la participation de son équipe senior au 7ème tour de la coupe de France ce même jour.

La commission demande à la CROC de reprogrammer ce match

4 – INFORMATION C.R.O.C

La Commission Régionale Féminine Gestion des Compétitions demande à la C.R.O.C de reprogrammer :

5^{ème} journée COSMA FOOT - ASC OUEST

5^{ème} journée ASC AGOUADO - YANA. S.E.A

Fin de la séance à 19H35

La Secrétaire de séance

La Présidente de séance

Mme Sonia JOSEPH-DEVEAU

Mme Armide A-HORTH